

Décision

Générale

colonial

Décision n° 142 du 3 février 1949 :

n° 142

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date de publication
3 février 1949

Date du numéro
28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Kayat Ali est engagé en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement au salaire mensuel de mille quatre cents francs (1.400 francs). La présente décision aura effet pour compter du 29 janvier 19449.